

Commune de Paudex

Municipalité

finances - services industriels - informatique



Préavis n° 07 - 2025 au Conseil communal

Arrêté d'imposition pour l'année 2026

Arrêté d'imposition pour l'année 2026

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers communaux,

1. Objet du préavis

1.1 Préambule

L'arrêté d'imposition de notre commune fixant le coefficient d'impôt à 66.5% pour l'année 2025 a été adopté par le Conseil communal le 7 octobre 2024 et approuvé par le Conseil d'Etat le 29 novembre 2024.

Son échéance étant fixée au 31 décembre 2025, un nouvel arrêté doit être présenté au Conseil pour l'année 2026, puis approuvé par les autorités cantonales.

1.2 Bases légales

L'article 33 de la loi sur les impôts communaux (LCom) du 6 décembre 1956, état au 1^{er} janvier 2020, stipule que :

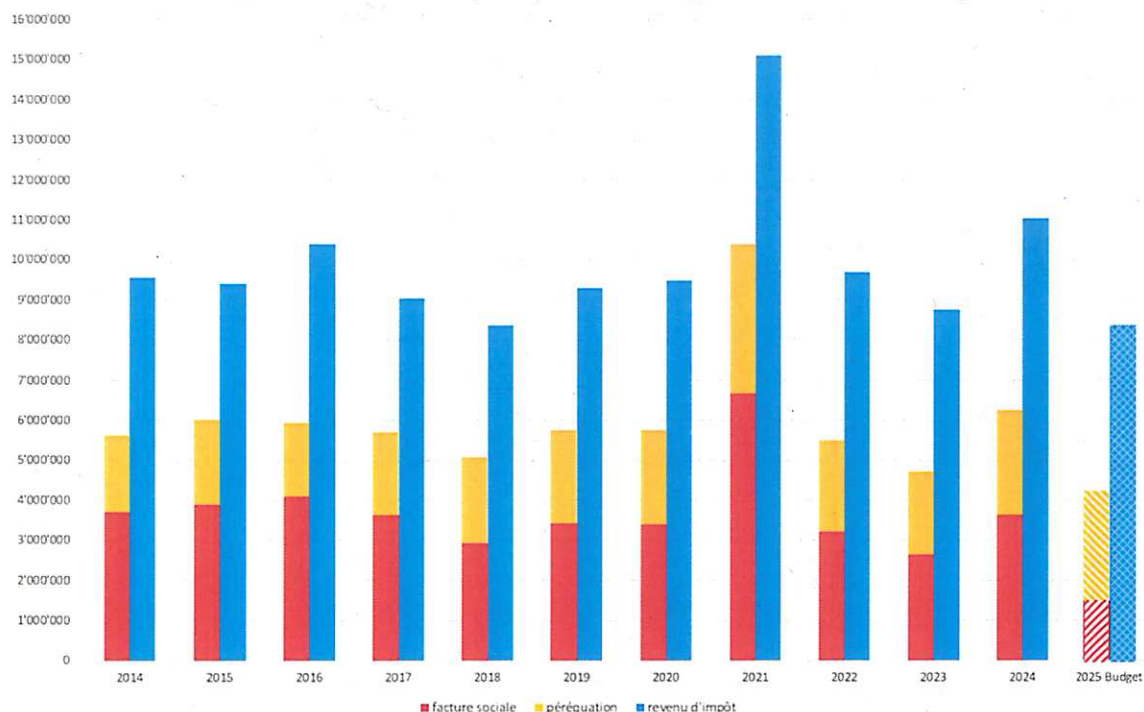
Les arrêtés communaux d'imposition doivent être soumis à l'approbation du département en charge des relations avec les communes, en quatre exemplaires, avant le 31 octobre, après avoir été adoptés par le Conseil communal.

2. Résumé de divers éléments

2.1 Revenus d'impôts, péréquation et facture sociale

Vous trouverez ci-dessous l'évolution de la facture sociale et de la péréquation en regard des revenus d'impôts pour les années 2014 à 2025.

Evolution de la facture sociale et de la péréquation en regard des revenus d'impôts



2.2 Taux d'imposition 2025 des 16 communes du district de Lavaux-Oron

Communes	Taux impôt	Nombre d'habitants
Lutry	54.0	10'750
Pully	61.0	19'545
Rivaz	62.0	329
Bourg-en-Lavaux	62.5	5'465
Paudex	66.5	1'512
Chexbres	67.5	2'263
Puidoux	68.5	2'976
Oron	69.0	6'345
Servion	69.0	2'228
Forel	69.0	2'088
Savigny	69.0	3'506
Jorat-Mezières	71.0	3'189
Belmont-sur-Lausanne	72.0	3'922
St-Saphorin	74.0	389
Maracon	74.5	569
Montpreveyres	74.5	653

3. Résumé de la situation financière

Année	Budget Déficit	Effectif Résultat brut	Attributions Provisions	Bénéfice	Perte
2019	(2'788'228)	(903'197)	-----	-----	(903'197)
2020	(1'324'998)	(551'492)	-----	-----	(551'492)
2021	(663'974)	(527'174)	-----	-----	(527'174)
2022	(1'039'339)	(401'927)	-----	-----	(401'927)
2023	(1'713'539)	(403'909)	-----	-----	(403'909)
2024	(1'136'092)	(120'266)	-----	-----	(120'266)

Evolution de nos liquidités

Année	Montant
2019	11'775'362.40
2020	10'128'206.02
2021	11'051'487.04
2022	12'030'286.66
2023	9'202'240.30
2024	6'967'434.27
06.08.2025	5'031'377.90

Evolution de notre marge d'autofinancement

2020	2021	2022	2023	2024
196'926	-111'636	253'279	-166'449	542'960

Etat de la dette

Les emprunts de la commune au 06.08.2025 s'élèvent à CHF 12.678 mio (soit 2.945 mio pour le port, 7.600 mio pour la rénovation des bâtiments, 0.033 mio pour le tennis et 2.100 mio pour Bordinette 8).

Selon le préavis n°10-2021 approuvé par le Conseil Communal le 06.12.2021, notre plafond d'endettement est fixé à CHF 17.0 mio.

4. Réflexions de la Municipalité

4.1 Investissements

Les investissements majeurs attendus pour les prochaines années sont : CHF mio

■	Rénovation Bordinette 8	3.1
■	Projet des Côtes St-Maire (étude, réalisation, aménagement extérieur et mobilité)	15.0
■	Rénovation appartement Bordinette 12 et garderie	1.2
■	Renforcement des canalisations pour les nouveaux logements	1.2
■	Compteurs intelligents et renforcement du réseau électrique	0.8
■	Étude de la STEP	0.7
■	Rénovation diverses infrastructures communales (routes, bâtiments, etc.)	1.5

4.2 Evolution de la situation financière

Notre situation financière évoluera à court terme (2 ans) en fonction des éléments suivants :

- Résultats des comptes 2025 et marge d'autofinancement 2025 ;
- Evolution du revenu des impôts, des charges et investissements ;
- Impact de l'inflation et de l'augmentation des prix sur les impôts et les charges communales et intercommunales ;
- Les nouvelles péréquations et la facture sociale du canton NPIV dès 2025 qui doivent apporter une modeste amélioration de nos finances par rapport aux anciennes.

Bien que plus de 92% des investissements ci-dessus soient autoporteurs à moyen terme, notre trésorerie pourra, à court terme, prendre en charge les coûts financiers durant la période de construction et de réalisation des projets jusqu'à leur phase de rendement et de revenus locatifs.

5. Proposition de la Municipalité

Compte tenu

- du résultat de l'exercice 2024, meilleur que le budget mais toujours négatif, cependant avec une marge d'autofinancement positive,
 - de l'état de nos liquidités et de son évolution stable,
- et considérant que
- aucun nouvel engagement ou élément déterminant ne justifie une modification des taux pour 2026,

la Municipalité propose le maintien du taux d'imposition à 66.5% pour 2026.

6. Conclusions

Vu ce qui précède, la Municipalité vous propose, pour l'année 2026, de fixer le taux d'imposition comme suit :

- article 1 chiffre 1 taux d'imposition de 66.5%, sans changement,
- article 1 chiffres 2 à 8 sans changement,
- article 1 chiffre 9 impôt sur les chiens CHF 100.-/chien (sans changement),
- articles 2 à 10 sans changement.

Nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers communaux de bien vouloir prendre les décisions suivantes :

le Conseil communal de Paudex

- dans sa séance du 6 octobre 2025,
- vu la Loi sur les Impôts Communaux (LCom) entrée en vigueur le 6 décembre 1956, état au 1^{er} janvier 2020,
- vu le préavis municipal n° 07 – 2025 du 2 septembre 2025,
- vu/ouï le rapport de la Commission des finances,
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

adopte

1. l'arrêté d'imposition pour l'année 2026 tel que présenté par la Municipalité et annexé au présent préavis,

autorise

2. la Municipalité à soumettre ledit arrêté au département en charge des relations avec les communes pour approbation et publication dans la FAO (Feuille des Avis Officiels).

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

La Vice-Syndique



Céline Dillner-Reichen

Le Secrétaire municipal


Nicolas Chamorel

Approuvé par la Municipalité lors de sa séance du 2 septembre 2025.

Délégué municipal M. Farhad Kehtari, Municipal, Finances – Services industriels - Informatique.

Annexes Arrêté d'imposition pour l'année 2026